



Vente véhicule sans être informée

Par **aders**, le **30/12/2013** à **10:51**

Bonjour, je ne sais pas si j'ai bien classée ma demande, sinon, merci de me rediriger [smile3]
Voici mon problème: j'ai acheté une moto d'occasion avec mon ex conjoint pour moitié chacun. Suite à notre séparation, nous avons convenu de la mettre en vente en dépôt dans un magasin. Cela n'a jamais été fait, il l'a vendu sans rien me dire, en se faisant payer sa part cash, et a fait faire un chèque pour ma part, chèque qu'il ne m'a pas donné mais versé sur le compte-joint directement.
Je suis allée à la préfecture pour en savoir plus, ils m'ont dit de porter plainte auprès du procureur car sur les papiers tout est à mon nom. J'aimerais savoir ce qu'il se passe quand on porte plainte, s'il faut prendre un avocat, ce que cela coûte, s'il y a réparation financière etc... ce que cela engendre.
Merci pour votre aide

Par **chris_ldv**, le **02/01/2014** à **11:30**

Bonjour,
Du point de vue du droit vous êtes victime d'un abus de confiance (remise de la moto volontairement).
Du point de vue de l'équité si: vous avez acheté la moto pour moitié chacun
votre ex a revendu la moto avec votre accord
votre ex vous a versé la moitié du prix de vente via un compte joint
... où est le problème exactement ?
Cordialement,

Par **aliren27**, le **02/01/2014** à **13:06**

Bonjour, nsi il a viré votre part sur le compte joint, ou est le problème ????

Par **aders**, le **02/01/2014** à **14:01**

Il l'a vendue bien moins cher que prévu sans mon accord, je le soupsonne de ne pas m'avoir donné la moitié